



MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél : 01 34 87 01 68

E.mail : mairie@gambais.fr

Compte-rendu du conseil municipal

JEUDI 8 AVRIL 2021 - 19h00 au FOYER MUNICIPAL

Présents : M. NIVOIT Raphaël, Maire, M. FEYS Gérard, Mme MANCEAU Nadine, M. GALIANO José, Mme BIOU Elodie, Mme DEMIT Isabelle, Mme VIANA Catherine, M. DACULSI Laurent, Mme HAMEL (VINCENT) Anne-Sophie, M. NEVEUX Bertrand, M. DUCHEMIN Jérôme, Mme BRILHAC Magali, Mme LEGROS (LE LAY) Elisabeth, Mme VILLEVALOIS Nadine, Mme DE SOUSA Natalia, M. LARSON Pascal

Absents excusés :

M. FIX Philippe procuration à M. NIVOIT Raphaël, M. GUIGNARD William procuration à M. FEYS Gérard, M. HAMMER Etienne procuration à Mme HAMEL (VINCENT) Anne-Sophie

Secrétaire : M. DACULSI Laurent

L'an 2021, le jeudi 8 avril, les membres élus du conseil municipal de GAMBAIS se sont réunis à la salle Louis Vassout, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Raphaël NIVOIT en date du 3 avril 2021.

Début de séance : 19h05.

Arrivée de M. GUIGNARD William après les votes à 19h30.

La séance a été filmée et diffusée en direct sur le Facebook de la ville.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 24 mars, Monsieur Roger NIVESSE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 26 mars (date de réception de l'envoi).

Conformément à l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Madame la Sous-préfète des Yvelines en a été informée.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Monsieur Pascal LARSON, suivant immédiat sur la liste « Gambais c'est Vous » dont faisait partie Monsieur Roger NIVESSE lors des dernières élections municipales, a pour effet immédiat de lui conférer la qualité de conseiller municipal.

Ainsi, Monsieur Pascal LARSON a été convoqué à ce conseil et il est présent.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et Madame la Sous-préfète sera informée de cette modification.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Pascal LARSON.

1 – Approbation du dernier compte-rendu

ADOPTÉ à l'unanimité.

2 – Taux d'imposition 2021 des taxes directes locales

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2020 à chacune des taxes directes locales,

DECIDE

A l'unanimité,

De ne pas augmenter ces taux et de retenir ceux portés au cadre II du tableau de l'imprimé 1259 COM, à savoir :

Taux communaux :

- Taux taxe foncière (bâti) : 21,97 %
- Taux taxe foncière (non bâti) : 51,86 %

Informations diverses

- Courrier du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue lez Yvelines (SILY) relatif à l'adhésion de la commune du Tartan Gaudran au SILY par délibération en date du 6 février 2018.
- Arrêté préfectoral relatif aux horaires d'ouverture et de clôture du scrutin des élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021, avec une fermeture des bureaux de vote à 20 heures.
- Courrier de La Voix de Gambais relatif à l'annulation du sixième salon Saveurs et Jardins.
- Un nouveau dispositif du département des Yvelines, un espace en ligne pour mettre en relation les assistants maternels et les parents, va être proposé aux concitoyens sur le site internet : assmat.yvelines.fr.
- Implantation de l'antenne Free mobile : depuis le 1^{er} février 2021, date de l'opposition de la commune pour l'implantation. A date, Free n'a pas fait de recours et arrive à la date d'échéance pour le réaliser.

- La commune de Bazainville veut racheter le terrain où se trouve la station d'épuration de leur commune qui appartient à la commune de Gambais. Une estimation du coût d'achat va être réalisée.
- Le Domaine de Fragan doit faire l'objet d'une mise en conformité.
- Des travaux auront lieu durant l'été sur la rue des Novales.
- Un stop va être installé au niveau de la rue du Château Trompette.
- Une demande de changement de positionnement des panneaux de limitation de vitesse a été demandée dans le cadre d'une pétition sur le lieu-dit de Mocsouris.
- En application des nouvelles règles sanitaires, l'école n'accueille plus d'élèves en classe depuis le mardi 6 avril. La rentrée des élèves est prévue le 26 avril.
- Un groupe d'adolescents a rencontré un comité d'élus concernant le projet de City Park. Leurs préconisations s'avèrent valider notre projet d'un espace multisports derrière le foyer municipal.
- La mairie et le foyer municipal sont désormais équipés de la fibre.
- Un éclairage intelligent bleu et blanc fonctionne depuis peu dans le centre-ville.
- L'application Illiwap compte 230 abonnés sur 1000 foyers.
- Au sujet de la biodiversité, 2000 batraciens qui ont traversé le crapaudrome dans le cadre de leur migration.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h56.

Fait à Gambais le 12 avril 2021
Le Maire, Raphaël NIVOIT



